

# ACTION URGENTE

## ANAS BARGHOUTI LIBÉRÉ SOUS CAUTION, EN INSTANCE DE JUGEMENT

**Le prisonnier d'opinion Anas Barghouti a été libéré sous caution le 23 octobre, sur ordre d'un juge militaire, au motif que les « aveux » d'autres détenus utilisés comme éléments de preuve à son encontre ne prouvaient pas qu'il constituait une menace pour la sécurité. Il doit être jugé par un tribunal militaire et, s'il est déclaré coupable, encourrait une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 18 mois.**

**Anas Barghouti**, 30 ans, avocat défenseur des droits humains et militant, a été remis en liberté par un juge du tribunal militaire d'Ofar après avoir versé une caution de 12 000 shekels (environ 2 450 euros). Il avait été détenu dans le complexe militaire d'Ofar.

Il est aujourd'hui en instance de jugement par un tribunal militaire, étant accusé d'« appartenance au Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) », organisation interdite par Israël, et de « direction d'une commission chargée d'organiser des manifestations ». Il nie ces accusations. S'il est condamné et incarcéré pour ces chefs d'accusation, Amnesty International déclarera qu'elle le considère comme un prisonnier d'opinion, détenu uniquement en raison de son activité d'avocat défenseur de prisonniers et pour avoir exprimé pacifiquement ses opinions.

Anas Barghouti a été arrêté le 15 septembre à un poste de contrôle militaire près de Bethléem, en Cisjordanie occupée. Il a d'abord été détenu sans inculpation. Le 24 septembre, un tribunal militaire israélien lui a notifié les chefs d'inculpation ci-dessus.

L'arrestation de cet homme semble être en rapport avec son activité et son militantisme en faveur des droits humains et se rattacher à une politique de harcèlement des autorités israéliennes visant les organisations et les militants palestiniens qui défendent les droits humains dans les territoires palestiniens occupés, ce harcèlement prenant notamment la forme de détentions arbitraires, de restrictions à la circulation et de raids contre des domiciles privés et des bureaux.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en hébreu, en anglais ou dans votre propre langue) :

- Invitez les autorités à abandonner immédiatement les poursuites engagées contre Anas Barghouti, et soulignez que, si cet homme est condamné et incarcéré, Amnesty International le considèrera comme un prisonnier d'opinion, détenu uniquement en raison de son activité d'avocat défenseur de prisonniers et pour avoir exprimé pacifiquement ses opinions.
- Exhortez-les à mettre immédiatement fin au harcèlement des défenseurs des droits humains dans les territoires palestiniens occupés.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 6 DÉCEMBRE 2013 À :

#### Premier ministre

Benjamin Netanyahu  
Office of the Prime Minister  
3 Kaplan St.  
PO Box 187, Kiryat Ben-Gurion  
Jerusalem 91950, Israël  
Courriel : b.netanyahu@pmo.gov.il  
pm\_eng@pmo.gov.il

**Formule d'appel : Dear Prime Minister, /  
Monsieur le Premier ministre,**

#### Juge militaire et général de brigade

Brigadier General Danny Efroni  
6 David Elazar Street  
Hakiryá, Tel Aviv, Israël  
Fax : +972 3 569 4526  
Courriel : avimn@idf.gov.il  
**Formule d'appel : Dear Judge Advocate  
General, / Monsieur,**

#### **Copies à :**

Vice-Premier ministre et ministre de la  
Défense  
Moshe Ya'alon  
Ministry of Defence  
37 Kaplan Street, Hakiryá  
Tel Aviv 61909, Israël  
Fax : +972 3 691 6940  
+972 3 696 2757

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays.**

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 276/13. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE15/017/2013/fr>

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## ANAS BARGHOUTI LIBÉRÉ SOUS CAUTION, EN INSTANCE DE JUGEMENT COMPLÉMENT D'INFORMATION

L'armée israélienne a arrêté Anas Barghouti le 15 septembre 2013, à un poste de contrôle militaire au nord de Bethléem, dans les territoires palestiniens occupés. Il revenait chez lui, à Ramallah, après avoir rendu visite à des amis et à des membres de sa famille. Vers 19 heures, des soldats ont arrêté la voiture dans laquelle il circulait et l'ont interpellé après qu'il eut fait état de sa profession d'avocat et présenté sa carte du barreau. Les soldats ont confisqué son téléphone et l'ont interrogé, puis ils lui ont bandé les yeux, lui ont passé des menottes et l'ont transféré dans un centre de détention situé dans la colonie israélienne illégale d'Etzion. Il a ensuite été conduit au complexe militaire d'Ofer où il a été détenu jusqu'à sa libération. Le 16 septembre, il a été présenté à un tribunal militaire, et un juge a accepté, conformément à la demande du procureur militaire, de prolonger sa détention sans inculpation jusqu'au 22 septembre. Ce jour-là, la période de détention a de nouveau été prolongée jusqu'au 24 septembre, date à laquelle il a été inculpé. Lors d'une audience qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre, son procès a été remis au 9 octobre puis ajourné de nouveau jusqu'au 23 octobre.

Anas Barghouti est originaire du village de Dier Ghassaneh, au nord de Ramallah. Ce juriste a apporté son concours à Addameer (Association de soutien aux prisonniers et de défense des droits humains) depuis 2009. Dans ce cadre, il a assuré un soutien et une représentation juridiques aux Palestiniens détenus par les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne. Il lui incombait tout particulièrement de suivre les cas d'arrestations arbitraires effectuées par l'Autorité palestinienne et de représenter les victimes de ces arrestations devant les juridictions, y compris la Cour suprême palestinienne. Selon Addameer, Anas Barghouti a fréquemment subi des actes de harcèlement des forces de sécurité de l'Autorité palestinienne en raison de ses activités de défense des détenus palestiniens.

Le travail de défense des droits humains mené par Anas Barghouti consistait également à organiser des événements et activités en faveur de la protection et du respect des droits humains des détenus et prisonniers palestiniens incarcérés en Israël. L'arrestation de cet homme fait partie d'une politique de harcèlement des autorités israéliennes visant les organisations palestiniennes de défense des droits humains des territoires palestiniens occupés et les militants qui contribuent à leur action (détentions arbitraires, restrictions à la circulation et raids contre des domiciles privés et bureaux, entre autres).

Addameer figure parmi les organisations touchées par cette politique. Le 11 décembre 2012, l'armée israélienne a fait une descente dans les bureaux d'Addameer et de deux autres ONG palestiniennes à Ramallah. Elle a saisi du matériel informatique, des fichiers, ainsi que d'autres équipements, et saccagé les locaux. Outre Anas Barghouti, d'autres collaborateurs d'Addameer ont été visés. Sous le coup d'ordonnances militaires israéliennes, Abdullatif Ghaith, président d'Addameer, s'est vu interdire depuis 2011 de pénétrer en Cisjordanie ou de voyager à l'étranger. Le 23 septembre 2013, une semaine après l'arrestation d'Anas Barghouti, l'armée israélienne a arrêté Samer Arbid, le comptable d'Addameer. Il a été placé en garde à vue pour interrogatoire jusqu'au 21 octobre, et il a alors fait l'objet d'une ordonnance de détention administrative d'une durée de quatre mois (ces ordonnances militaires permettent aux autorités de maintenir une personne en détention sans inculpation ni jugement et sont indéfiniment renouvelables).

Les allégations les plus graves portent sur le cas d'Ayman Nasser, défenseur des droits humains et chercheur pour Addameer. Selon son avocat, il a été torturé au cours de son interrogatoire, après son arrestation par l'armée israélienne le 15 octobre 2012. Il a raconté à son avocat qu'il avait été interrogé tous les jours, parfois pendant une vingtaine d'heures, et que, pendant les interrogatoires, il était maintenu dans une position douloureuse sur une chaise, les mains attachées derrière le dos. Jugé par un tribunal militaire en novembre 2012, il a été déclaré coupable de plusieurs chefs d'accusation, notamment l'appartenance au FPLP et certaines activités de soutien aux prisonniers palestiniens. Il a passé un an en prison et a été remis en liberté le 21 octobre 2013.

Il est fréquent, par ailleurs, que les autorités israéliennes empêchent les avocats d'Addameer de rendre visite aux prisonniers et aux détenus dont ils assurent la défense.

Nom : Anas Barghouti  
Homme

Action complémentaire sur l'AU 276/13, MDE 15/018/2013, 25 octobre 2013